

DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 7872

Les Chevaliers de Colomb – Conseil 7872 vous invitent, ce dimanche 8 novembre 2015, à un déjeuner familial qui aura lieu à la salle communautaire de l'école Aubert-de-Gaspé entre 8h00 et 12h00. Venez en grand nombre!



Coût : 10,00 \$ pour les adultes - 6,00 \$ pour les enfants de 5 à 12 ans - Gratuit pour les moins de 5 ans

Pour information : Germain Robichaud (418) 234-7424

MARCHÉ DE NOËL À SAINT-AUBERT

Le 7 novembre prochain se tiendra un Marché de Noël à la salle communautaire de l'école Aubert-de-Gaspé de 10h00 à 17h00. Plusieurs artisans locaux seront présents afin de vous offrir de magnifiques idées cadeaux originales et uniques pour vos achats du temps des Fêtes. Ne manquez pas cette belle occasion d'encourager les gens d'ici. Veuillez prévoir de l'argent comptant.

Pour les personnes à mobilité réduite, il y a un accès à l'arrière de la salle.

Bienvenue à tous !



STATIONNEMENT DE VÉHICULES DANS L'EMPRISE DES CHEMINS MUNICIPAUX

En période hivernale, et ce, en vertu du règlement 404-2011, il est interdit de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins municipaux de 23h00 à 7h00 lors de la période comprise entre le 15 novembre 2015 et le 15 avril 2016.

Il est également interdit, en tout temps, de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins à l'entretien de la municipalité lors des chutes de neige ou lors des opérations de déneigement. Une attention particulière est demandée aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons afin que les véhicules des visiteurs soient stationnés sur les terrains privés.

Le stationnement des véhicules sur la chaussée empêche les employés d'effectuer correctement les opérations de déneigement tout en augmentant les risques d'accrochage et de bris aux véhicules.

Une amende au montant de 30,00 \$ plus les frais, en sus de la possibilité de voir son véhicule remorqué est prévue à tout conducteur de véhicules routiers qui ne se conforme pas à ce règlement.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



Suite à des plaintes, nous demandons votre collaboration lors de vos promenades avec votre animal, d'avoir en votre possession le matériel nécessaire afin de ramasser les excréments de votre chien et d'en disposer de façon hygiénique, soit en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter à la poubelle.

COURS GRATUITS D'ORDINATEUR OU TABLETTE POUR ADULTES

Les cours sont offerts par le Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord à la salle de l'édifice La Maisonnée au 15, rue des Loisirs (En face de la Municipalité de Saint-Aubert).

Pour vous inscrire, vous avez besoin d'une copie du certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil et une copie de la carte d'assurance maladie.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un ordinateur ou une tablette pour le suivre. L'horaire sera le matin ou l'après-midi selon vos disponibilités.

Pour information, appelez Madame Dacil au 418-358-0770.